

CA BRIO OBLIGATAIRE DIVERSIFIE

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **44,73 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/06/2022**
Actif géré : **420,69 (millions EUR)**
Indice de référence :
100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E)

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises est investi en supports obligataires publics ou privés libellés en euro. Il vise à valoriser à moyen terme le capital investi par la mise en œuvre d'une gestion active de la sensibilité du portefeuille, de son positionnement sur la courbe des taux et de sa diversification sur le crédit. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



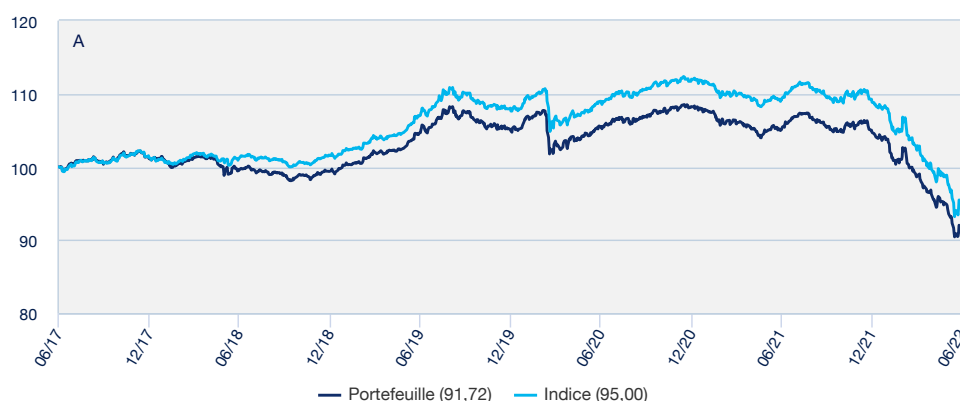
▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▲ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période, le FCPE adopte un nouvel indicateur de référence.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017
Portefeuille	-12,36%	-3,14%	-7,04%	-12,74%	-12,33%	-8,28%
Indice	-12,68%	-3,50%	-7,11%	-12,97%	-11,17%	-5,00%
Ecart	0,32%	0,36%	0,06%	0,23%	-1,15%	-3,28%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	-3,30%	3,17%	5,51%	-1,70%	0,86%	2,95%	-0,15%	10,47%	2,35%	8,76%
Indice	-2,85%	4,05%	6,00%	0,26%	0,58%	3,57%	1,00%	11,10%	2,19%	11,09%
Ecart	-0,45%	-0,88%	-0,49%	-1,96%	0,28%	-0,63%	-1,15%	-0,63%	0,16%	-2,33%

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	5,39%	4,82%	4,03%
Volatilité de l'indice	5,60%	5,06%	4,18%
Tracking Error ex-post	1,15%	1,19%	1,13%
Ratio d'information	0,20	-0,35	-0,61
Ratio de Sharpe	-2,26	-0,79	-0,32

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-23,07%
Délai de recouvrement (jours)	762
Moins bon mois	-
Moins bonne performance	-
Meilleur mois	-
Meilleure performance	-

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Sensibilité	6,39	6,67
Nombre de lignes	71	7152

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

OBLIGATAIRE ■

Commentaire de gestion

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

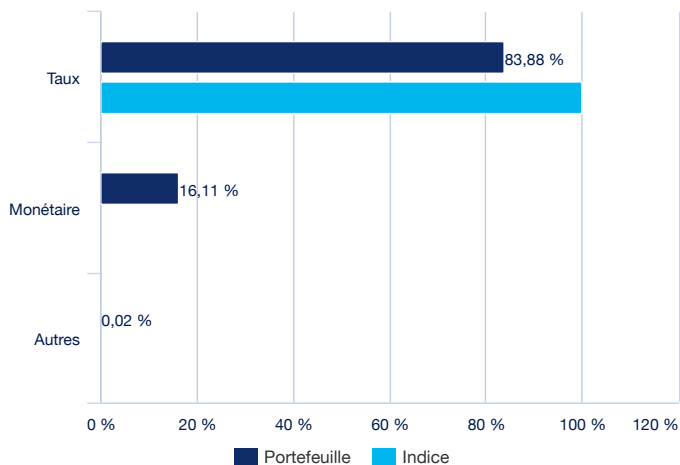
La dernière semaine de juin a été marquée par un recul significatif des taux. Le 10 ans américain clôture le mois à 2,8% et le 10 ans allemand à 1,2%. Les investisseurs craignent un ralentissement brutal de la croissance. En effet, l'inflation dans la zone euro et aux États-Unis a atteint un nouveau sommet, exacerbée par la guerre en Ukraine et la politique zéro-Covid en Chine. Et les banques centrales sont déterminées à durcir leur politique monétaire face à ces niveaux records d'inflation. Les spreads des pays périphériques continuent de se resserrer portés par les espoirs d'un outil anti-fragmentation. En parallèle, Les craintes sur la croissance alimentent une sous-performance sur le marché du crédit. L'activité sur le marché primaire du HY reste très limitée pour les émetteurs les moins bien notés.

Dans ce contexte d'une volatilité toujours très forte et d'une orientation à la hausse des rendements obligataires, nous conservons une sensibilité du portefeuille légèrement inférieure à celle des indices de référence.

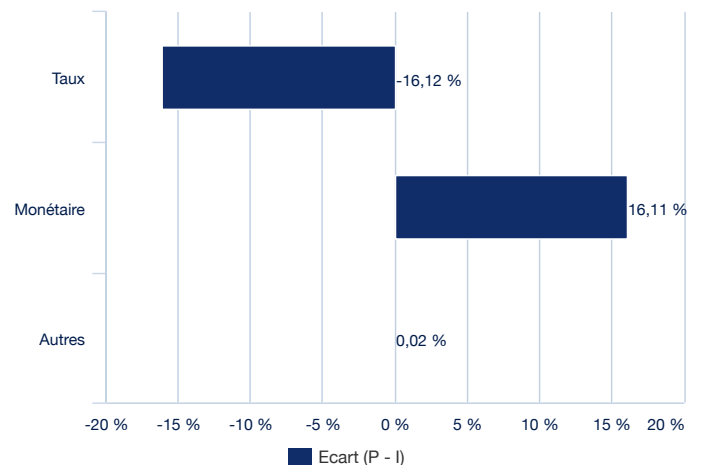
Sur le plan géographique, nous maintenons notre surexposition aux obligations souveraines des pays « périphériques » de la Zone Euro, notamment l'Espagne et le Portugal, compensée par une sous-exposition sur les dettes d'Etat des pays « cœur » tels que l'Allemagne et la France. En terme de diversification, nous conservons notre exposition aux dettes subordonnées ainsi qu'aux obligations souveraines chinoises qui devraient profiter de la politique monétaire accommodante de la PBoC. Enfin, dans un souci de prudence nous adoptons une démarche très sélective dans le choix de nos investissements sur les obligations d'émetteurs privés de bonne notation (euro IG) et avons investi dans un fonds de dette privée US de notation IG couvert du risque de taux.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

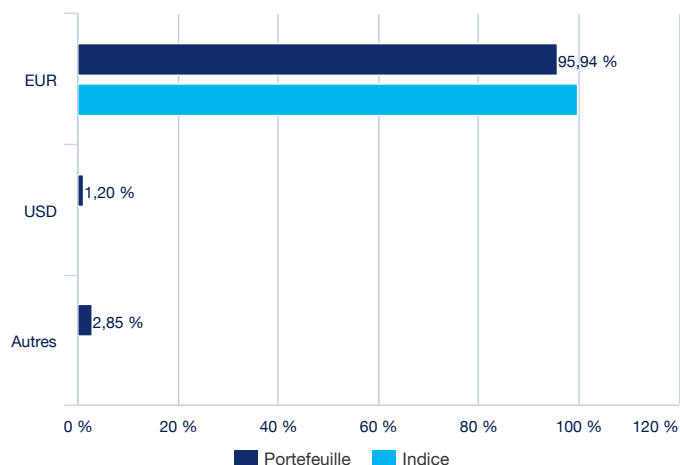
Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Allocation d'actifs en relatif (Source : Amundi)



Répartition par devises (Source : Amundi)

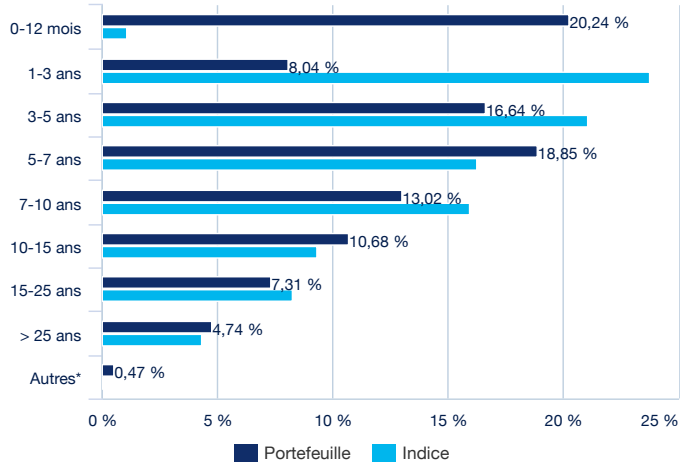


OBLIGATAIRE ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

Répartition par maturités (Source : Amundi)

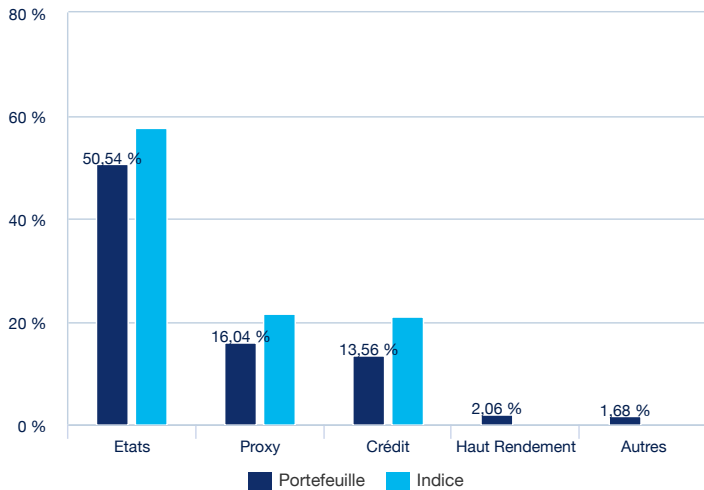
En % d'actif



* Autres : non classés, dépôts, appels de marge ...

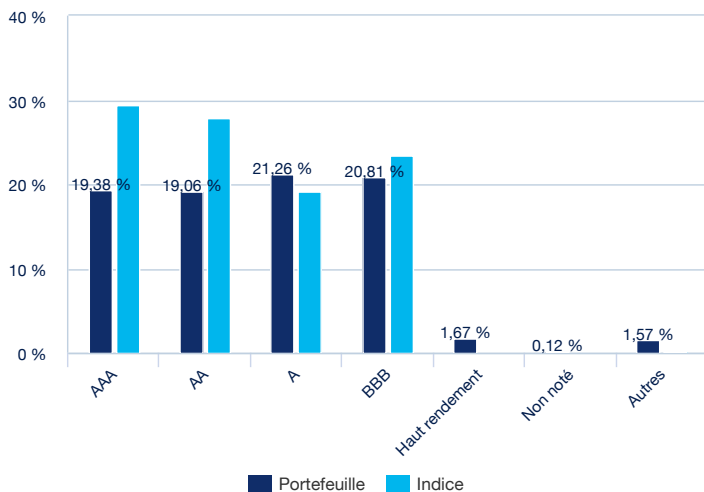
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En % d'actif



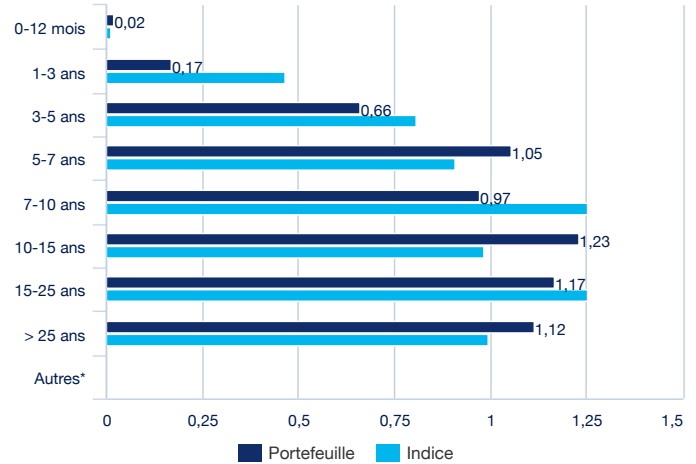
Répartition par notations (Source : Amundi)

En % d'actif



Répartition par maturités (Source : Amundi)

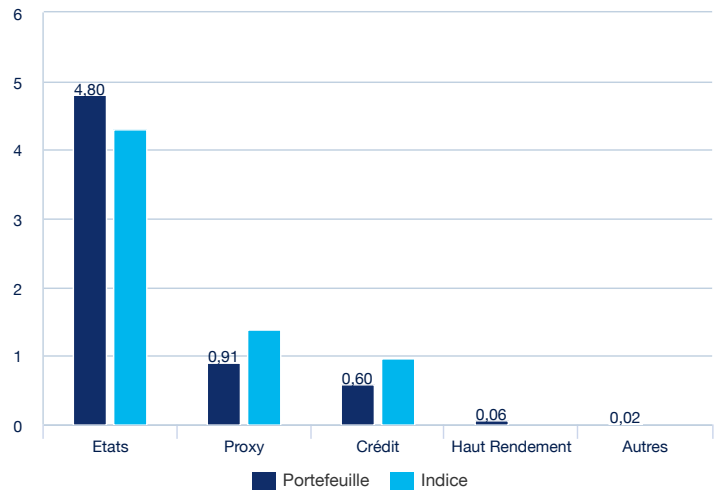
En points de sensibilité



* Autres : non classés, dépôts, appels de marge ...

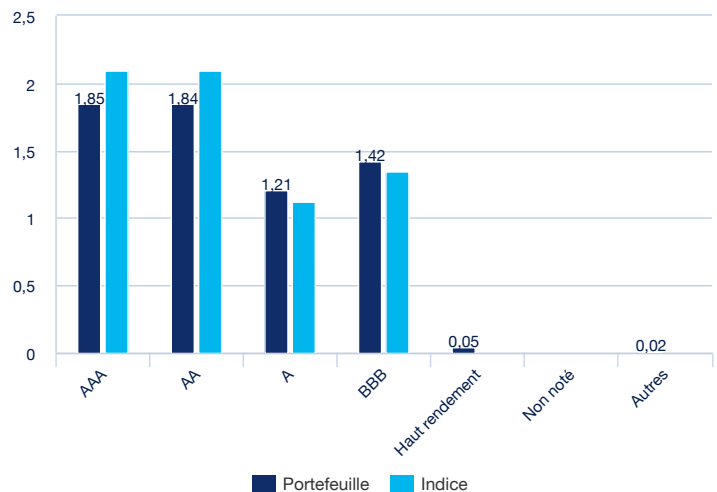
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Répartition par notations (Source : Amundi)

En points de sensibilité

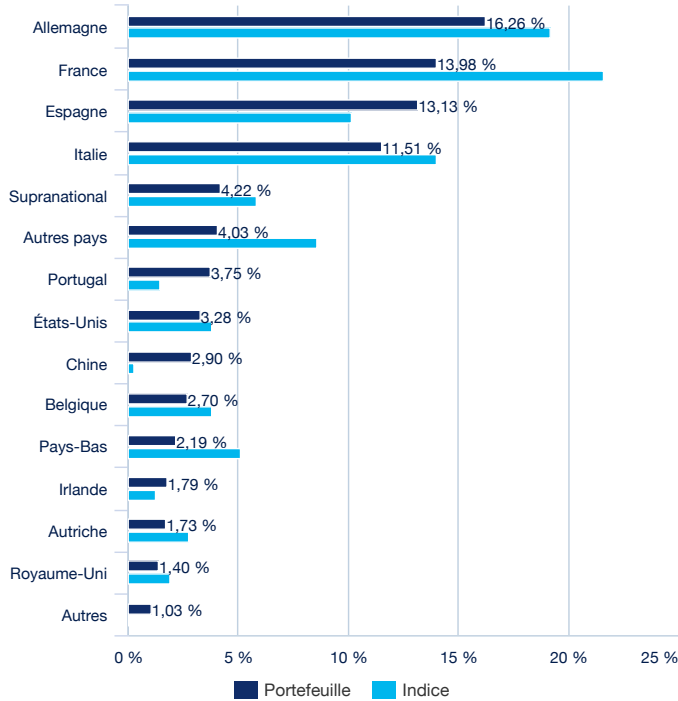


OBLIGATAIRE ■

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

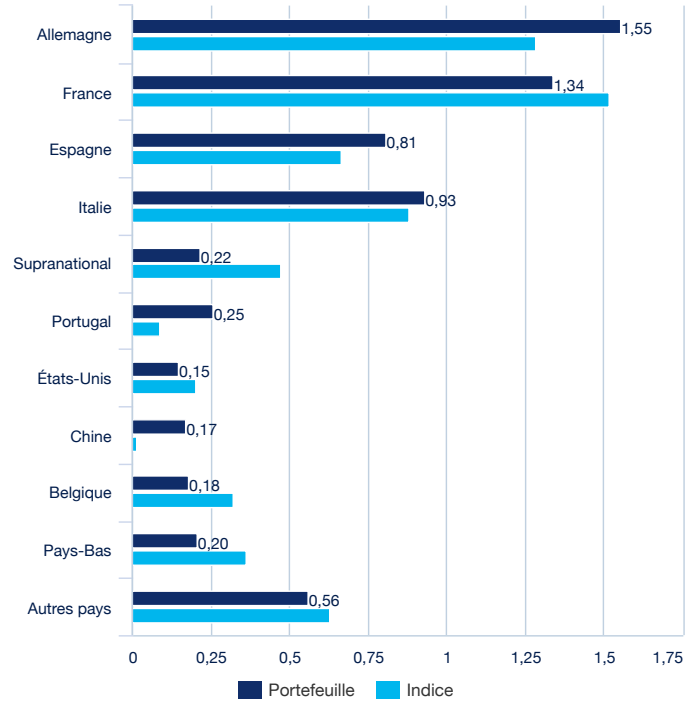
Répartition par pays (Source : Amundi)

En % d'actif



Répartition par pays (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations (Source : Amundi)

	% d'actif
SPAIN (KINGDOM OF)	11,86%
ITALIAN REPUBLIC	9,31%
GERMANY	7,15%
FRANCE	6,65%
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	4,07%
KFW-KDT F WDERAUFBAU	3,83%
PORTUGAL	3,68%
EUROPEAN INVESTMENT BANK	3,41%
BELGIUM	2,40%
NORDRHEIN WESTFALEN (LAND)	2,07%
Total	54,43%

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	05/02/1981
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	1,22% (prélevés) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Classification AMF	FCPE Oblig. & créances Euro
Code AMF	990000034409
Nom du fonds maître	AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

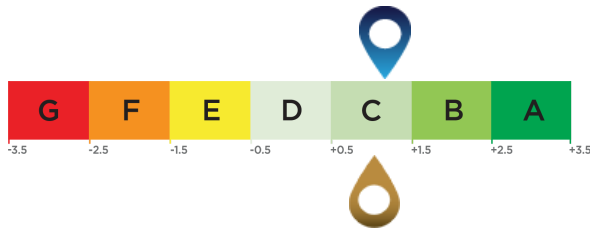
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

OBLIGATAIRE ■

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E)



Score du portefeuille d'investissement: 1,19

Score de l'univers d'investissement ESG¹: 1,07

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille: le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

Couverture ESG (source : Amundi)

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	98,87%	99,00%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	98,99%	99,92%

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

OBLIGATAIRE ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.